

L'INFO Municipale



Municipalité
de Labelle



Édition spéciale estivale

Volume 26 - Numéro 6
3 juin 2015

LE MOT DU MAIRE

Depuis 10 ans, le conseil municipal offre et utilise mensuellement **L'Info municipale** pour partager avec la population le travail des élus et des employés. Nous avons débuté depuis quelques années la parution de l'édition spéciale estivale qui se veut un condensé des grands dossiers de la Municipalité durant l'année en cours. Il est disponible dans le publi-sac ou par courriel, sur demande. Il est toujours disponible sur le site web de la municipalité.

Dossiers majeurs pour la Municipalité :

Je vous parlais l'an dernier du bris d'aqueduc sur le boulevard du Curé-Labelle. La réparation et le changement de parcours ont été faits. Il restait la négociation avec le MTQ (ministère des Transports du Québec), bonne nouvelle, tous les frais ont été remboursés par le MTQ. De plus, lors des pluies diluviennes de juin de l'an dernier, le bris majeur de plusieurs chemins nous avait conduits à décréter les mesures d'urgence et nous avons reçu la contribution du Ministère de la Sécurité publique pour assumer une partie des frais de réparation.

Le nouveau dôme sur notre patinoire a été un franc succès. Nous avons vu une nette augmentation du temps d'utilisation de la patinoire et nous avons pu en bénéficier environ près d'un mois de plus qu'à l'habitude. Le centre communautaire, pour sa part, a été inauguré en janvier dernier : réfection de la piscine, des toilettes, des vestiaires, de la cuisinette et rafraîchissement du gymnase et de la chapelle. Un premier spectacle a eu lieu à la chapelle, soit celui de Daniel Boucher, qui a rempli la place. Bravo à l'organisation. Ne manquez pas le 9 octobre prochain le spectacle d'Olivier Martineau, humoriste de la relève.

Le 17 juin aura lieu l'inauguration du parc de la rivière Maskinongé. Ce parc est situé à l'extrémité ouest du lac Labelle et se veut une appropriation de notre territoire par un développement axé pour démontrer les beautés de notre nature. Ce projet s'inscrit dans la volonté de 7 municipalités pour le développement de petits parcs à partir de La Minerve jusqu'à Harrington. Voir information additionnelle dans ce bulletin.

Aussi, malgré toutes les démarches de la municipalité, le dossier des ambulances est toujours au même point. Les changements dans l'organisation de la santé (réforme Barette) ont encore ralenti la négociation. Nous laissons l'organisation de la nouvelle structure se mettre en place et nous continuerons notre démarche et cette fois-ci avec deux autres municipalités touchées par le même problème, soit La Minerve et La Macaza.

La construction du bureau d'accueil touristique a débuté à la mi-mai et celui-ci devrait être opérationnel au début de juillet. Une nouveauté y fera son apparition: il s'agit d'une borne interactive qui permettra aux visiteurs de connaître les différentes activités de notre municipalité et les différents commerces et services qui y sont offerts. Notre service du tourisme s'active à sa mise à jour et n'hésitez pas pour nous alimenter afin de la rendre la plus opérationnelle possible. Enfin, la municipalité a repris l'enregistrement du gros gibier par le biais de l'accueil touristique.

VILLÉGIATEURS

Vous désirez recevoir cette édition par la poste? Appelez-nous pour nous donner vos coordonnées! Il nous fera plaisir de vous en faire parvenir une copie papier. Tél. 819-681-3371, poste 5003.

N'oubliez pas la première édition du duathlon de l'Association des propriétaires au lac Labelle qui se tiendra le 1er août prochain. Visitez notre site Internet pour plus de détails.

Pour une deuxième année, nous offrons une aide dans différents secteurs de la municipalité pour le branchement à Internet haute vitesse.

Le second et dernier mandat de la réforme cadastrale a été effectué. La municipalité de Labelle est maintenant entièrement régie par ce nouveau plan de localisation de nos propriétés.

Un protocole d'entente a été négocié avec le MTQ (ministère des Transports du Québec) pour la réfection du pont Joseph-Commandant. Le début des travaux est prévu pour septembre, et la circulation s'y fera en alternance. Une voie de circulation pour le vélo et la motoneige l'hiver rejoindra la piste actuelle sur le boulevard du Curé-Labelle. Le trottoir pour piétons sera situé en amont pour permettre une meilleure vue sur les chutes. Nous profiterons de ce réaménagement pour l'installation d'un jeu de lumières pour éclairer les chutes. La durée des travaux sera de 2 ans.

Le dossier des matières organiques avance, plusieurs scénarios ont été étudiés et nous approchons d'une proposition qui répondra aux 35 municipalités membres de la Régie. Nous avons conclu une entente avec la Municipalité de La Minerve pour la cueillette des matières résiduelles et elle débutera le 1er janvier 2016. L'entente sera d'une durée de 7 ans.

Je vous souhaite un bel été!

Gilbert Brassard, maire

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Gilbert Brassard

- Maire;
- Membre du Conseil des maires de la MRC;
- Membre de la Commission des finances;
- Membre du Comité de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des Laurentides;
- Membre du Conseil d'administration du Centre local de développement (CLD);
- Président de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant;
- Membre d'office sur tous les comités et commissions;
- Membre du Comité Village-Relais;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité de planification et du développement du territoire de la MRC des Laurentides;
- Représentant de la MRC des Laurentides au conseil d'administration de TRICENTRIS;
- Président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);
- Président de la PROMA;
- Co-président du Comité des parcs régionaux linéaires.



Claude Labonté

- Conseiller responsable du dossier sur le développement économique;
- Membre du Conseil d'administration de Loisirs Laurentides;
- Conseiller responsable des relations avec les associations;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Conseil d'administration de l'organisation des bassins versants (OBV) des rivières Rouge-Petites-nation et Saumon et membre de l'OBV Rivière-Rouge-Nord;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Chambre de commerce de Labelle.



Claude Nantel

- Membre de la Commission des finances;
- Conseiller responsable du Comité consultatif d'urbanisme;
- Coresponsable du dossier de la protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement.



Patrice Charette

- Conseiller responsable du Service des travaux publics et de la voirie;
- Conseiller délégué à l'Office municipal d'habitation;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité de la gare.



Robert Bergeron

- Maire substitut à la MRC;
- Responsable de la Commission des finances;
- Président du Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL);
- Responsable de la Commission des ressources humaines;
- Coresponsable de la Municipalité dans le dossier de protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité au Conseil d'administration du Manoir Labellois;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité d'étude Internet haute-vitesse en zones non-desservies.



Michel Lefebvre

- Conseiller responsable du dossier de la sécurité publique et du Service de sécurité incendie;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Comité de retraite;
- Membre du Comité Village-Relais;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Sûreté du Québec;
- Responsable du Comité Opération Œil de lynx;
- Membre de la Commission des finances.

Poste vacant

- Représentant (e) de la Municipalité auprès de Réseau-Biblio des Laurentides;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Conseiller (ère) responsable du dossier du Service des loisirs et du tourisme;
- Conseiller (ère) responsable de la culture;
- Membre du Comité des loisirs;
- Représentant (e) de la Municipalité auprès de la Maison des jeunes;
- Responsable des questions familiales et/ou des aînés et représentante auprès du Carrefour action municipale et famille;
- Conseiller (ère) sur le Comité de la politique familiale, Municipalité amie des aînés.

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 19 MAI 2015

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil du 19 mai 2015.

Administration, finances et ressources humaines

Diverses embauches ont été réalisées afin de combler les postes nécessaires au fonctionnement de la Municipalité pendant la saison estivale.

Le conseil a autorisé la tenue d'un barrage routier par la Maison des jeunes de Labelle, aux intersections de la rue du Pont et du boulevard Curé-Labelle, le 17 juillet prochain, afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle.

Urbanisme et environnement

Le conseil a autorisé des achats divers, soit le matériel nécessaire pour l'aménagement d'un sentier piétonnier entre la rue Alarie et le parc linéaire, des rideaux de confinement pour les travaux à proximité des plans et cours d'eau, des tables à pique-nique pour en remplacer quelques-unes dans divers parcs, et, enfin, le matériel nécessaire pour compléter l'aménagement de diverses enseignes municipales dans le village.

Cinq demandes de PIIA ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande numéro 2015-010 du secteur Noyau villageois pour remplacer la toiture par la couleur vert forêt, le tout tel que présenté à la propriété constituée du lot numéro 5010137, située au 115 rue du Collège;
- D'accepter la demande numéro 2015-011 du secteur la Gare pour la construction du toit sur la galerie avant avec du bardeau, des soffites et fascias de la même couleur que ceux du bâtiment principal, le tout tel que présenté à la propriété constituée du lot numéro 5010349, 30 rue Allard;
- D'accepter la demande numéro 2015-012 du secteur Noyau villageois pour un revêtement de couleur gris foncé (granit) sur le bâtiment principal et le garage et pour l'ajout d'un gazebo préfabriqué de couleur foncé sur la terrasse avant, le tout tel que présenté pour la propriété constituée du lot numéro 5010092, 65 rue de L'Église;
- D'accepter la demande numéro 2015-015 du secteur Noyau villageois pour remplacer la toiture par la couleur vert forêt, le tout tel que présenté à la propriété constituée du lot numéro 5010323, 18 rue de la Poste;
- D'accepter la demande numéro 2015-016 du secteur Boulevard du Curé-Labelle pour le remplacement de la toiture de couleur noire, le tout tel que présenté à la propriété constituée du lot numéro 5010195, située au 6775 boulevard Curé-Labelle.

Loisirs et tourisme

Le conseil a autorisé la signature de protocoles d'entente avec trois organismes, soit avec la Fabrique pour l'utilisation de la chapelle par la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, avec l'Association des propriétaires au lac Labelle et l'Association des propriétaires du lac Joly concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques.

Règlements

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption, à une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2015-248 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2002-53 afin d'enlever les éléments touchant l'aménagement du contournement de la route 117.

Un second projet de règlement numéro 250 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'ajouter les complexes hôteliers, modifier les dispositions sur l'affichage ainsi que diverses dispositions, et numéro 2015-251 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-57 afin d'enlever les dispositions concernant le contournement de la route 117, ont été adoptés.

Enfin, les règlements numéros 2015-254 relatif au remplacement des puisards, et 2015-255 concernant une aide financière pour le remplacement des puisards, ont également été adoptés.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil de mai 2015.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **lundi le 15 juin 2015 à 20 h.**

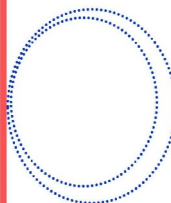
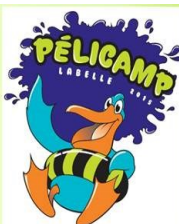
Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « CONSEIL MUNICIPAL » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

*Pélicamp 2015

Quelques rappels importants:

- Le Pélicamp débute ses activités le mardi 30 juin 2015 (et est ouvert ensuite pour toute la semaine);
 - N'oubliez pas d'identifier tous les objets personnels de votre enfant;
 - Tous les groupes iront à la piscine, à chaque jour. Ne pas oublier: serviette, casque de bain, veste de flottaison ;
- Pour plus de détails, visitez le site Internet de la municipalité de Labelle au www.municipalite.labelle.qc.ca



L'unité mobile d'Héma-Québec sera parmi nous le 16 juillet prochain.

Cette collecte de sang, sous la présidence d'honneur de M. Gilbert Brassard, sera installée dans le stationnement du Bureau d'Accueil touristique. Plus de détails sous peu.

Un don de sang :
un don de vie !!!



HÉMA-QUÉBEC



POUR NOUS JOINDRE

Hôtel de ville

1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Téléphone : 819-681-3371, **Télécopieur** : 819-686-3820

Courriel : info@municipalite.labelle.qc.ca, **Site internet** : www.municipalite.labelle.qc.ca

PAR SERVICE

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Gilbert Brassard (5006)

ADMINISTRATION

Direction générale	Claire Coulombe, directrice générale	(5004)
Finances	Marie-France Turpin, dg adjointe	(5002)
Greffé	Geneviève Gaudreau	(5003)
Taxation	Suzie Durand	(5005)
Réception	Danielle Lacasse	(5000)

LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

Loisirs	Belinda Proulx, directrice	(5009)
Bibliothèque	Nathalie Robson, directrice	(5021)
Piscine	Valérie Leduc	(5014)
Société d'histoire	Gilbert Cholette	(5022)
Camp de jour	Charlène Vézina	(5028)

SERVICE D'INCENDIE

Stephen Potts, directeur (5023)
Urgence 911

TRAVAUX PUBLICS

Marc Ethier, directeur (5010)
Télécopieur (819) 686-1073
Urgence (téléavertisseur) (888) 235-0364

URBANISME

Marc Blaquière, directeur (5007)
Maryse Trudel, responsable adjointe (5008)
Ginette Cormier, secrétaire (5001)
Martin Ouimet, environnement (5031)

INFO MUNICIPALE

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver plusieurs informations sur le site Internet de la Municipalité, dont l'Info municipale au www.municipalite.labelle.qc.ca. Nous vous offrons également la possibilité de le recevoir par **courriel**. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : info@municipalite.labelle.qc.ca.

COURRIER EXTERNE ET CHUTE À LIVRES

Il vous est possible de nous faire parvenir du courrier en dehors des heures d'ouverture de l'Hôtel de ville en utilisant la boîte de courrier externe située à la droite de la porte d'entrée principale de l'Hôtel de ville au 1, rue du Pont.

Vous pouvez également utiliser la chute à livre de la bibliothèque Lancia-Monette qui est située à la droite de la porte d'entrée principale de la bibliothèque municipale pour la remise des livres empruntés.

SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil municipal pour la saison estivale auront lieu les 15 juin, 20 juillet et 17 août 2015 à 20 h à la salle Wilfrid-Machabée située au 2^e étage de l'Hôtel de ville.

Venez rencontrer l'équipe du Conseil municipal, leur poser vos questions et prendre connaissance des différents dossiers traités.

Vous serez à même d'en savoir plus sur les dossiers qui vous concernent et vous touchent et il vous sera alors possible de leur faire part de vos préoccupations et de vos intérêts.

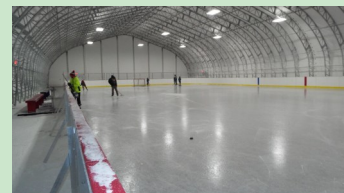
LE DÉBUT DE 2015 A ÉTÉ MARQUÉ PAR PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POUR LA MUNICIPALITÉ.



En effet, après plusieurs mois de travaux, nous pouvions enfin reprendre possession du centre communautaire. Des rénovations majeures avaient débuté en juillet 2014 et se terminaient fin décembre. Ainsi, ces installations sont maintenant plus fonctionnelles, moins énergivores et la cure de beauté que nous leur avons donné a su ravir la population en général. Une inauguration a eu lieu le 16 janvier et plus d'une centaine de personnes étaient présentes.



À travers ce gros projet, la Municipalité a connu sa première saison de glace sous le dôme. Une saison fort populaire qui nous a obligés à instaurer un horaire autant pour le patinage libre que pour le hockey. Également, l'hiver rigoureux que nous avons vécu, combiné à ce nouveau toit, nous a permis de prolonger d'un mois la saison de patinage. Nous en sommes fort heureux.



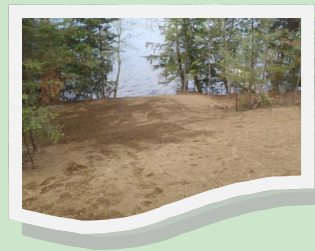
Enfin, la chapelle aussi s'est refait une beauté et elle a reçu son premier spectacle le 18 avril. Daniel Boucher est venu baptiser cette salle et ce fut un succès sur toute la ligne! L'intimité des lieux et la générosité de l'artiste ont fait de ce spectacle, une soirée formidable! Nous vous présentons d'ailleurs un second spectacle, d'humour cette fois-ci, le 9 octobre prochain. Olivier Martineau présente son one-man-show à la chapelle. Il a été récipiendaire d'un Olivier en 2014 et se promène partout au Québec. À ne pas manquer!

Le 12 mai dernier a eu lieu la première pelletée de terre en présence du maire Gilbert Brassard en vue de la construction du nouveau bureau d'accueil touristique situé au parc René-Lévesque sur le boulevard du Curé-Labelle. Situé à proximité du chemin Augustin-Lauzon, voie donnant sur la sortie 143 de la route 117, le nouveau bureau touristique aura l'avantage d'être facilement accessible aux touristes et passants en plus de les accueillir sur un magnifique site à proximité de la rivière Rouge.

Le bureau d'accueil touristique sera doté de deux salles de bain accessibles 24 heures sur 24 à longueur d'année. Une borne interactive sera également aménagée afin d'informer les visiteurs des différents services et activités qui s'offrent sur notre territoire. L'ouverture est prévue quelque part au mois de juillet.

Ne manquer pas l'inauguration du bureau touristique, la date sera communiquée prochainement.

La Municipalité de Labelle en collaboration avec la Municipalité d'Amherst et la MRC des Laurentides a mis sur pied un projet de mise en valeur de la rivière Maskinongé à l'extrémité sud du lac Labelle et du lac Brochet. Pour la section touchant le territoire de Labelle, les pistes de VTT et de motoneige sont situées à proximité et également le sentier national au Québec (sentier pédestre). Une aire de détente et de stationnement a été aménagée pour les passants et utilisateurs des différentes activités du secteur. Du côté de la municipalité d'Amherst, on retrouve un grand nombre de sites de camping rustiques ainsi qu'une magnifique chute d'eau.



Le projet de la rivière Maskinongé consiste à mieux encadrer l'utilisation des terrains afin d'éviter une plus grande détérioration des rives de la rivière. Des infrastructures, telles que des tables à pique-nique, affichages et toilettes sèches sont également intégrés au projet. Finalement, un sentier pédestre longeant la rivière qui relie les deux municipalités à chaque pôle a été aménagé pour admirer ce magnifique secteur. Ce sentier rejoint également le sentier national afin de réaliser un bouclage.

Le projet est réalisé dans une vision à plus long terme où d'autres infrastructures pourraient s'ajouter afin de répondre et améliorer l'offre aux visiteurs.

Nous espérons que toute la population puisse profiter autant des événements qui seront organisés que de nos nouvelles infrastructures!

PISCINE ET SPA, LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

Le soleil éclatant, la chaleur, les vacances arrivent d'ici peu et il est de plus en plus tentant de se procurer une piscine pour se rafraîchir ou un spa pour se relaxer et s'amuser.

Nous tenons à vous rappeler qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour leur implantation au coût de 30\$, et ce, même pour les piscines gonflables, afin d'assurer la sécurité de votre installation selon les normes provinciales et municipales en vigueur.

Il est important pour vous de connaître les règlements et d'être assuré que votre installation soit conforme pour éviter les accidents malheureux. Nous vous invitons donc à vous renseigner à la Municipalité afin de connaître ces normes et prendre le certificat requis avant d'aménager votre nouvelle piscine ou votre nouveau spa.

Passez un bel été, sans danger !

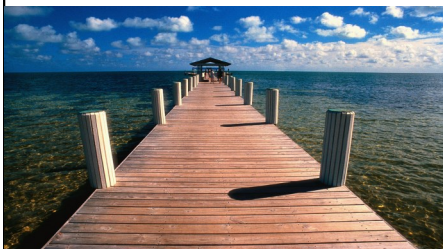


LES QUAIS

Les beaux et chauds jours de vacances sont enfin arrivés! Rien de mieux que de passer ces journées de repos à se prélasser au bord de l'eau!

Si vous comptez changer ou aménager un nouveau quai, il est important de connaître les démarches à suivre :

- * Tout aménagement, changement ou réparation de quai doit avoir obtenu préalablement un **certificat d'autorisation** émis par la Municipalité;
- * Un seul quai par propriété est autorisé;
- * Seuls les quais en forme de «L», «T» et «I» sont permis;
- * La superficie totale admise est de 40m² (430pi²). **Cependant**, tout quai ayant une superficie entre 20m² (215pi²) et 40m² doit obtenir l'aval du Centre d'Expertise Hydrique du Québec **en plus** du certificat d'autorisation de la Municipalité;
- * Seuls les matériaux tels que le bois, le plastique et l'aluminium sont acceptés;
- * Pour tout quai à des fins autres que résidentielles, vous devez obtenir l'autorisation du ministère compétent.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez rejoindre le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle au (819) 681 3371 au poste 5007 (Marc Blaquièrre) ou au poste 5008 (Maryse Trudel).

Nous vous souhaitons un bon été!

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION *Info municipale*

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée
12 juin 2015

Date de parution
2 juillet 2015

SERVICE DES LOISIRS

Belinda Proulx, directrice
819-681-3371, poste 5009

PROGRAMMATION LOISIRS — AUTOMNE 2015

Date de tombée: **14 août 2015**

Aux organismes reconnus par la Municipalité, aux professeurs offrant des cours variés, faire parvenir vos textes complets par courriel à

bproulx@municipalite.labelle.qc.ca



Allo la Terre

La municipalité de Labelle poursuit ces actions quant à la protection de l'environnement, elle offre aux résidents la possibilité de venir déposer leurs petits appareils électroniques défectueux par le biais du Programme Allo la terre. Vous pouvez dès maintenant recycler vos appareils à la bibliothèque de la municipalité dans les boîtes conçues à cet effet.

Le programme Allo la Terre vise à détourner de l'élimination les appareils électroniques défectueux, leurs périphériques ainsi que les piles usagées qui sont jetés à la poubelle chaque année au Québec. Grâce à ce programme, il est possible de donner une deuxième vie aux appareils électroniques, de recycler les diverses composantes des appareils défectueux et d'éliminer de façon sécuritaire les matières dangereuses.

Allo la Terre va plus loin:

Mis en place en 2008, le programme Allo la Terre ne visait initialement que la récupération des téléphones cellulaires. De 2008 à 2014, il a permis de détourner de l'enfouissement plus de 110 000 téléphones cellulaires et leurs accessoires. En 2013, Allo la Terre est allé plus loin en acceptant une plus grande variété de produits dans ses boîtes et en offrant un plus grand nombre de points de dépôt à travers la province.

Produits acceptés

Le programme Allo la Terre accepte :

- téléphones cellulaires et leurs périphériques (tels que les câbles, connecteurs, chargeurs)*;
- télécommandes;
- lecteurs de livres électroniques;
- consoles de jeux et périphériques;
- récepteurs numériques et câbles;
- accessoires mobiles (clés Internet et Wi-Fi mobile);
- piles rechargeables et non rechargeables**.
- routeurs;
- modems;

* Les téléphones cellulaires et leurs accessoires doivent être regroupés dans un même sac avant d'être déposés dans une boîte Allo la Terre.

** Il est obligatoire pour les piles au lithium (ion ou métal) ou au plomb-acide scellées de les emballer dans un sac de plastique fermé ou de protéger individuellement les bornes (extrémités) avec du ruban adhésif avant de les déposer dans une boîte Allo la Terre.



Municipalité
de Labelle

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

La Municipalité de Labelle organise sa journée de l'environnement, une distribution d'arbres gratuits sera effectuée grâce à la collaboration du club des 4H, de l'organisme de bassin versant Agir pour la Diable et du ministère des Ressources Naturelles. Vous pourrez lors de cette journée faire l'achat de composteurs domestiques au coût de 30 \$ taxes incluses (argent comptant seulement).

De plus, des bacs de compost de cuisine seront offerts gratuitement.

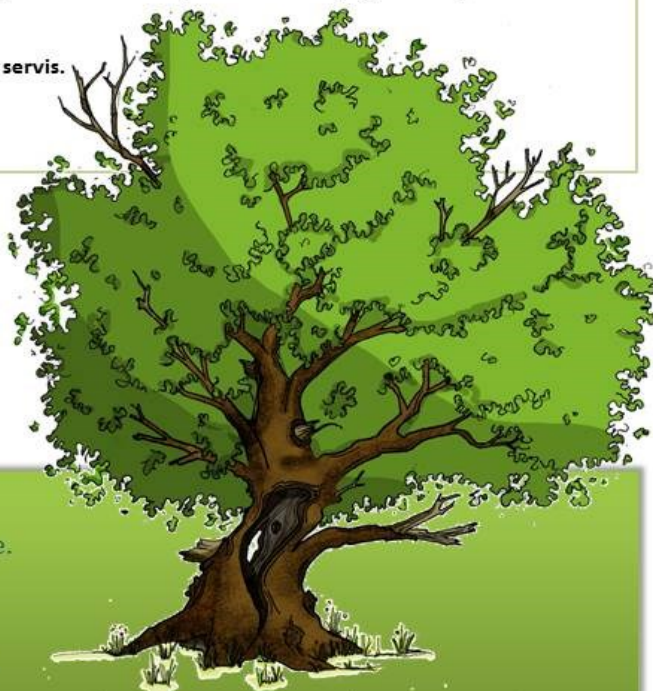
Les quantités sont limitées, alors les premiers arrivés seront les premiers servis.

Vous trouverez également des informations concernant le compostage, le recyclage ainsi que la réglementation qui s'applique en matière d'environnement sur le territoire de Labelle.

Les essences d'arbres sont :

Épinette blanche
Mélèze laricin
Pin Blanc
Pin rouge
Chêne rouge

Bouleau jaune
Cérisier tardif
Érable à sucre
Érable rouge
Chêne à gros fruits



Bienvenue à tous les résidents

Lieu : Garage municipal situé au 8565, boul. du Curé-Labelle.

Date : Le Samedi, 6 juin 2015.

Heure : De 9h00 à 13h00 ou jusqu'à épuisement des stocks.



FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX



Veillez prendre note que les services municipaux seront fermés pour la Saint-Jean-Baptiste le **24 juin** ainsi que pour la fête du Canada le **3 juillet**.

Le Bureau d'accueil touristique sera ouvert selon l'horaire prévu.

DÉNOMINATION ET EMPLACEMENT DES SALLES MUNICIPALES

Voici un petit rappel des noms ainsi que de l'emplacement des diverses salles municipales de la Municipalité.



Salle Wilfrid Machabée: 1, rue du Pont, en-haut de l'Hôtel de ville

Salle Valiquette: 7393, boul. du Curé-Labelle, en-haut de la bibliothèque

Pavillon des loisirs: 15, rue des Loisirs, à côté du terrain de balle

Gymnase du centre communautaire, piscine et chapelle: 29, rue du Couvent

Club de l'Âge d'Or: 1, rue du Pont, par l'arrière

Dôme: 25, rue des Loisirs

Service de l'urbanisme et de l'environnement

Ginette Cormier, secrétaire, poste 5001, Martin Ouimet, inspecteur en environnement, poste 5031
Maryse Trudel, responsable adjointe, poste 5008, Marc Blaquièrre, directeur, poste 5007

ATTENTION AUX CHIENS !!

Chaque semaine, nous recevons des plaintes venant de citoyens à propos de chiens jappant incessamment, de chiens dangereux et de chiens laissés sans surveillance et sans laisse allant sur les propriétés voisines. Pour les citoyens vivant cette problématique, cela devient irritant et conflictuel. Nous nous devons donc d'agir et d'intervenir afin de remédier à la situation.



Par la présente, nous vous informons que le règlement 2009-180 interdit de garder plus de deux (2) chiens par propriété et qu'il est obligatoire d'obtenir une licence (médaille municipale) par chien, au coût de 15 \$, vous accordant le droit d'avoir un ou deux chien(s).

Tout chien doit être en tout temps tenu en laisse, sauf lorsque le chien se trouve sur la propriété du gardien et que ce dernier y est présent pour assurer le plein contrôle sur le chien.

Tout chien errant situé à l'extérieur de la propriété du gardien peut être capturé par la Municipalité aux frais du propriétaire du chien. Le gardien peut en reprendre possession dans les 3 jours ouvrables suivant le paiement des frais exigés.

Si le chien n'est pas réclamé par son propriétaire, le dit chien pourra être abattu, euthanasié, donné ou vendu.

En tout temps, n'oubliez pas d'enlever et de nettoyer immédiatement les matières fécales de votre chien sur la propriété publique.

Tout propriétaire d'un chien qui enfreindra le présent règlement se verra attribuer une amende minimale de 300 \$ pouvant aller jusqu'à 1000 \$, par jour d'infraction. Pour une personne morale, une amende minimale de 600 \$ pouvant aller jusqu'à 2000 \$ peut être délivré.

Enfin, l'application dudit règlement a pour but d'établir des règles de courtoisie, de quiétude et de sécurité du voisinage.

En vous remerciant d'avance, de votre précieuse collaboration.

Le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle

Veillez noter que vous pouvez retrouver
plusieurs informations supplémentaires en consultant le site de la Municipalité au
www.municipalite.labelle.qc.ca

De plus, si vous désirez émettre vos
commentaires sur *l'Info municipale* ou encore vous inscrire pour le recevoir par courriel, n'hésitez pas à
communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : info@municipalite.labelle.qc.ca



**ÉCONOMISEZ
L'eau**

**GAGNEZ
à tous les
COÛTS!**

La 39e édition du Programme d'économie d'eau potable se déroule du 4 mai au 7 août 2015 partout à travers le Québec. Ce sont 5 agents de sensibilisation qui parcourent la province pour rencontrer les citoyens dans les écoles, camps de jour et événements publics. Plus de 110 villes participent à l'aventure cette année! Saviez-vous que chaque Québécois consomme en moyenne 364 L d'eau potable par jour? C'est 75% de plus qu'un Ontarien et 45% de plus que la moyenne canadienne. Le Programme est une initiative de Réseau Environnement qui a été mise sur pied en 1977 dans le but de sensibiliser les Québécois à l'importance d'une saine gestion de l'eau. Réduire sa consommation d'eau est simple et peut être réalisé en posant de petits gestes chaque jour. Consultez notre rubrique « économisez l'eau » pour choisir quelle action vous poserez pour faire la différence!

Réseau Environnement

**PROGRAMME
D'ÉCONOMIE
D'EAU POTABLE**

Vignettes et lavage de l'embarcation !!

Il est à noter que tous les citoyens de Labelle utilisant une embarcation à moteur pour se balader sur un lac pour un séjour de plus d'une journée doivent obtenir une vignette au coût de 5\$. Pour ce qui est des non-résidents, le coût est de 30\$. Il est possible de se procurer une vignette à l'un de ces trois endroits : L'Hôtel de Ville, le bureau d'accueil touristique ou au quai du lac Labelle.

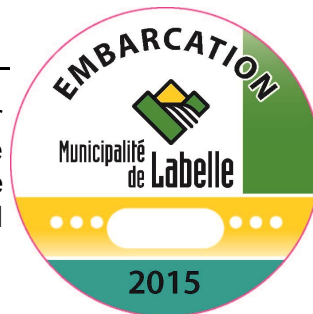
En tout temps, un certificat de lavage est exigé pour chaque embarcation.

Cette décision s'explique pour assurer un meilleur contrôle des embarcations sur les lacs afin qu'il n'y ait pas de propagation de plantes ou d'espèces aquatiques indésirables comme le myriophylle à épis et empêcher que des propriétaires riverains laissent passer des touristes et amis pour mettre la mise à l'eau d'une embarcation sans que celle-ci n'ait été lavée.

L'accès au lac Labelle par le débarcadère est gratuit pour les résidents et contribuables de Labelle. Pour les non-résidents, le coût est de 50\$. L'accès aux autres plans d'eau sur le territoire est gratuit pour tous.

Le débarcadère du lac Labelle est ouvert du 15 mai au 7 septembre:
Lundi au vendredi de 10h à 18h, samedi et dimanche de 9h à 18h

Nous vous souhaitons un très bel été ensoleillé.





LES NUISANCES?

Il existe plusieurs types de nuisances susceptibles de troubler la tranquillité, la paix du voisinage, réglementées par la Municipalité. Le bruit peut devenir nuisible et causer du tort aux voisins, comme les aboiements de chien, les travaux et la musique à forts décibels. Également, le fait de laisser sans laisse un chien, le fait de laisser pousser des mauvaises herbes et que sa propriété (bâtiment, terrain, etc...) ne soit pas proprement et sécuritairement entretenue et maintenue. Cela implique, entre autres, de laisser des déchets, des débris, des rebuts, certains véhicules automobiles ou tous types de matériaux sur sa propriété.

Afin d'appliquer les règlements municipaux en vigueur, le conseil municipal autorise les employés du Service de l'urbanisme à effectuer des visites entre 7h et 19h, de toute propriété mobilière ou immobilière pour constater si tous les règlements sont respectés. Le service de police peut également être contacté.

Le règlement 2013-234, relatif aux nuisances, permet de légiférer ce qui nuit à la paix, à l'ordre, au bien-être général et à la qualité de vie des citoyens.

Pour avoir plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter Mme Maryse Trudel, responsable adjointe au Service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5008.

Inauguration du Parc de la rivière Maskinongé

La Municipalité de Labelle organise, le mercredi 17 juin 2015, l'inauguration du parc de la rivière Maskinongé situé à la limite du Lac-Brochet et au début de la rivière Maskinongé se prolongeant jusqu'à la Municipalité d'Amherst. Ce parc élaboré dans le cadre du programme volet II du ministère des ressources naturelles vise à mettre en valeur un joyau de notre territoire à savoir la rivière Maskinongé mais également faire un lien avec le sentier national du Québec (secteur L'Héritage) et la municipalité d'Amherst. Les amateurs de la nature pourront découvrir cet endroit en empruntant le nouveau sentier longeant la rivière. Ce parc se veut également une halte pour les quadistes et les motoneigistes.



*Un goûter sera servi après l'inauguration au
1814, rue du Village à Amherst*

Bienvenue à tous.

Lieu : Nouveau parc de la rivière Maskinongé (Situé à proximité des sentiers de VTT et de motoneige au bout du Lac-Brochet)

Date : Le Mercredi 17 juin 2015.

Heure : Dès 11h00.



ATTENTION AUX ROULOTTES ET TENTES DE CAMPING



Nous vous rappelons que l'utilisation des roulottes de camping de toutes sortes n'est permise que sur les terrains de camping sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Labelle. Même si son utilisation ne se fait que pour une seule journée ou une fin de semaine (pour recevoir de la visite) elle est strictement interdite. Les personnes ou les propriétés fautives pourraient recevoir des amendes minimales de 538\$, et ce, sans aucun avis. L'application stricte de la réglementation pour ce type d'offense s'explique par une augmentation grandissante de récalcitrants et de plaintes durant les dernières années qui engendre la plupart du temps des nuisances par rapport au bruit et à la quiétude des lieux.



Dans le même ordre d'idées, il est important de préciser qu'il est possible d'aménager une seule tente de camping sur les terrains où l'on retrouve une habitation. Cependant, les terrains vacants ou les terrains qui ne possèdent pas d'habitation ne peuvent aménager une tente de camping.

VOUS PRÉVOYEZ FAIRE DES TRAVAUX SUR VOTRE PROPRIÉTÉ?

L'été arrive à grand pas, et plusieurs d'entre vous profiteront de cette belle saison estivale pour faire divers travaux sur leur résidence. Ainsi, n'oubliez surtout pas de venir déposer votre demande de permis ou certificat à la Municipalité, et ce, avant de débiter vos travaux tels que la construction d'une remise, d'un garage, d'un quai, d'une piscine, d'un spa, de l'aménagement d'une installation septique, d'un puits, d'un agrandissement de la maison, de la rénovation de vos bâtiments, de l'abattage d'arbre, de remblai et déblai, etc.

En effet, un **permis est obligatoire** dans tous les cas où une personne désire construire, transformer, agrandir, ajouter, réparer, déplacer, enlever, démolir ou changer l'utilisation d'un bâtiment. Il en est de même pour tous travaux dans la bande de protection riveraine et d'abattage d'arbre.

Pourquoi faut-il un permis? Un permis est plus qu'une simple démarche administrative, c'est une garantie que les propriétaires se donnent :

- * Pour assurer l'harmonie entre les constructions, garantissant ainsi à la collectivité un milieu de vie de qualité ;
- * Pour protéger l'environnement ;
- * Pour garantir une localisation adéquate des usages et constructions à l'intérieur du territoire ;
- * Pour protéger la valeur des propriétés ;
- * Pour assurer que les constructions sont conformes aux règlements municipaux et provinciaux et puissent être vendues sans problème d'ordre légal.

N'hésitez pas à vous informer auprès du Service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5008 pour voir si votre projet tel que désiré est réalisable et s'il nécessite l'émission d'un permis. Cette simple démarche vous permettra d'éviter de désagréables surprises.

De plus, afin d'éviter tout fâcheux retard, prévoyez environ 2 semaines de délai pour l'émission du permis, qui sera valide durant un an.

Une fois votre permis obtenu, n'oubliez pas de l'afficher bien visiblement. Vous démontrerez ainsi votre respect envers la réglementation d'urbanisme.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE JUIN

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 15 juin 2015, cinq dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

- **Demande #2015-009** : Une dérogation de 0.90 cm avec la marge latérale droite pour la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal sur le lot rénové 5010323, situé au 18, rue de la Poste, Labelle.
- **Demande #2015-013** : Une dérogation pour la localisation d'une piscine en cour avant sur le lot 57, rang H, canton de Joly, situé au 551 chemin Saindon, Labelle.
- **Demande #2015-014** : Une dérogation pour conserver sur un terrain commercial artériel lourd un abri temporaire permanent pour le remisage d'abrasif routier sur le lot 324, cadastre du village de Labelle, situé au 675 rue de l'Aéroport.
- **Demande 2015-017** : Une dérogation mineure pour conserver sur un terrain vacant un abri temporaire permanent pour le remisage de machineries sur le lot 6B-1, rang C, canton de Joly, situé sur le boulevard Curé-Labelle.
- **Demande #2015-018** : Une dérogation pour conserver sur un terrain commercial artériel lourd un abri temporaire permanent pour le remisage de pneus usagés, vtt, motoneiges et pièces mécaniques sur les parties de lots 240 et 241, cadastre du village de Labelle, située au 8361 boulevard Curé-Labelle.

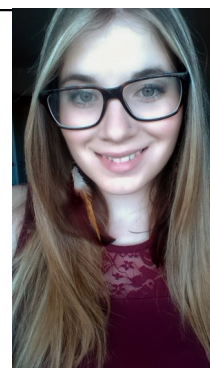
Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.



ÇA BOUGE AU PÉLICAMP!

Méli-Mélo, coordonnatrice du Pélécamp nous quittera à la mi-juin. Mélissa relèvera de nouveaux défis professionnels et nous lui souhaitons beaucoup de succès! Elle sera remplacée par Charlene Vézina. Cette dernière possède une très bonne expérience comme animatrice de camp de jour, en gestion de groupes et auprès des enfants également. Nous sommes heureux de la compter parmi nous!

Elle vivra assurément un été rempli de défis, d'aventures et de plaisirs!



OLIVIER MARTINEAU 9 OCTOBRE 2015

Son tout premier spectacle fait un malheur partout où il est présenté!

Billets en vente à l'hôtel de ville et à la bibliothèque

25\$/ billet taxes inc.

Consécration méritée
pour Olivier Martineau!
La Presse, 19 février 2015

Une grande bourrasque
de gags!
Le Soleil, 30 janvier 2015

Une grande soirée
d'humour!

Le Journal de Québec,
15 juin 2014





Adresse et heures d'ouverture :

7393, boul. Curé-Labelle
819-681-3371, poste 5021

biblio@municipalite.labelle.qc.ca
www.mabibliotheque.ca/labelle

Mardi: 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30

Mercredi: 12 h 30 à 16 h 30

Jeudi: 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30

Vendredi: 10 h à 12 h
12 h 30 à 16 h 30

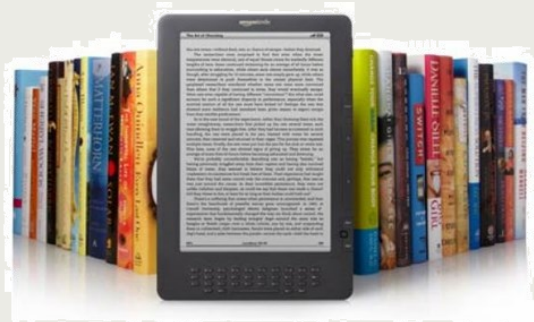
Samedi: 9 h à 12 h 30

Services :

- * Prêts de livres et revues;
- * Accès gratuit aux livres et ressources numériques;
- * Location de best-sellers (\$);
- * Impression de documents (\$);
- * Prêts inter-bibliothèque;
- * Accès Internet et Internet sans fil gratuit

Abonnement :

Résidents et contribuables : gratuit.
Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.



CLUB DE LECTURE DU RAT BIBOCHE

Encore cet été, le club du rat Biboché convie les tout-petits de 2 à 5 ans ainsi que leurs parents à découvrir l'univers passionnant de la lecture. Des surprises t'attendent lors de ton inscription et plusieurs prix seront attribués au hasard! www.biboché.ca/

Fraîchement arrivés sur nos tablettes

Auteur : Connelly, Michael

Titre : Dans la ville en feu

Au milieu des émeutes de 1992 à Los Angeles, Harry Bosch découvre, parmi de nombreux cadavres, celui d'une journaliste danoise, Anneke Jespersen. Il ne peut enquêter sur elle que vingt ans plus tard, à partir d'une douille et d'une boîte noire qui lui font remonter jusqu'à un groupe de personnes soucieuses de protéger des secrets communs.

Auteur : Nesbo, Jo

Titre : Du sang sur la glace

Quand on gagne sa vie en supprimant des gens, il peut être compliqué, voire dangereux, d'être proche de qui que ce soit. Olav est le tueur à gages attiré d'un gangster qui règne sur la prostitution et le trafic de drogue à Oslo. Lorsqu'il tombe enfin sous le charme de la femme de ses rêves, deux problèmes de taille se posent. C'est la jeune épouse – infidèle – de son patron. Et il est chargé de la tuer...

Auteur : Vargas, Fred

Titre : Temps glaciaires

Une dame âgée est retrouvée morte chez elle. Tout laisse penser à un suicide. Sauf un étrange motif dessiné à proximité de la baignoire. C'est le départ d'une enquête qui va mener Adamsberg et ses hommes dans le Creux, coin perdu des Yvelines, mais aussi en Islande, sur un bout de roche maudit nommé l'île aux Renards et leur faire remonter le temps, à l'époque de la Révolution, et des séances de l'Assemblée animée par le dangereux, l'énigmatique Robespierre, alors que les morts se succèdent.

Auteur : Roberts, Nora

Titre : À l'heure où les cœurs s'éveillent

Nourri de légendes irlandaises, Connor O'Dwyer a le don de communiquer avec les oiseaux de proie. Fier héritier de la grande Sorcha, il exerce la fauconnerie pour le plus grand plaisir des visiteurs du comté de Mayo. Avec sa sœur, Branna, ses amis d'enfance et sa cousine, Iona, il forme un cercle scellé par les pouvoirs ancestraux dont ils sont les dépositaires. Meara Quinn en fait partie ; elle est presque une sœur et Connor la croise chaque jour dans la forêt où elle guide les touristes à cheval. Comment se fait-il alors qu'il ait ignoré si longtemps ses yeux de Gitane et son corps de déesse et que le danger les lui révèle soudain en les jetant dans les bras l'un de l'autre ?

Auteur : Dupuy, Marie-Bernadette

Titre : Les Sortilèges du lac

Vol. 2 de la série : Le scandale des eaux folles

Jacinthe Cloutier exerce toujours la profession d'infirmière à Saint-Prime, son village natal durement touché par des inondations dévastatrices quelques mois plus tôt. Après avoir sauvé un patient atteint de rage à la suite d'une attaque par un loup, elle découvre qu'il est le frère de la guérisseuse du village, la mystérieuse Mathilda. Une amitié sincère lie les deux femmes, mais lorsque cette dernière assiste Alberta, la mère de Jacinthe, lors de son accouchement, les choses tournent mal. S'enclenche alors une série de drames amoindris par la venue au monde du petit Caleb, qui a survécu à sa mère. Jacinthe n'a d'autre choix que d'abandonner son métier pour en prendre soin. Quatre ans plus tard, ballottés entre l'amour illicite que porte toujours Loric pour sa sœur jumelle, Sidonie, et le délire du simple d'esprit Pacôme, qui voit en Anathalie la réincarnation de sa mère Emma, morte tragiquement dans les folles eaux du lac Saint-Jean en 1928, les membres de la famille Cloutier peinent à trouver la sérénité. Réussiront-ils à enfin à saisir un jour ce bonheur tant attendu?

Règlements sur la protection des lacs, des cours d'eau et des milieux humide

Cette réglementation touche l'ensemble des propriétaires riverains de tous les lacs, les cours d'eau et les milieux humides.

- La tonte de gazon et d'herbacés, de même que le débroussaillage et la taille d'arbres et d'arbustes ne sont pas autorisés dans la rive ;
- Lors de travaux de stabilisation dans la rive ou en bordure du littoral, l'avis faunique du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune est essentiel et une demande de Certificat d'autorisation pourrait être émis ;
- Les travaux dans la rive ou en bordure du littoral nécessitent un certificat d'autorisation et devront être réalisés avec des mesures de mitigations (barrière géotextile, ballots de paille, etc.) afin de minimiser l'apport de sédiments dans les lacs et les cours d'eau ;
- Interdiction de tout agrandissement d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute augmentation de la superficie de plancher d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute érection de murets, clôtures et murs, de toute nouvelle construction d'un bâtiment accessoire ou principal dans la rive ;
- Reboisement de 10 mètres obligatoire dans la rive avec des espèces de végétaux indigènes ;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive sauf pour un accès au lac de **2,4 mètres** pour une pente de moins de 30 % et de 1,2 mètre pour une pente de 30% et plus. Le sentier devra avoir un couvert végétal ;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive pour les terrains ayant une pente supérieure à 30%.
- L'émondage des arbres en haut de talus à travers l'écran de végétation d'une largeur maximale de 2,4 mètres est possible afin d'y créer une fenêtre. Il est important de laisser en place les arbustes et les arbres de petite taille qui ne nuisent pas à la vue. L'élagage et l'émondage ne permettent pas la coupe du tronc de l'arbre ;
- Toutes les nouvelles constructions ainsi que les accès devront être situés à plus de 20 mètres des lacs et cours d'eau et les allées véhiculaires à 30 mètres ;
- Dans le cas des bâtiments implantés dans la rive, il n'y aura pas d'obligation de reboiser sur une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments.
- À titre d'information, la rive est de 10 mètres si la pente est égale ou inférieure à 30% et 15 mètres si la pente est supérieure à 30% avec un talus de 5 mètres et plus. La bande de protection riveraine est toujours calculée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux.



Ouverture du BAT

Le bureau d'accueil touristique a ouvert officiellement ses portes pour la saison estivale 2015 le 15 mai dernier. Il est aussi devenu la station d'enregistrement des gibiers.

Du 15 mai au 18 juin 2015

Vendredi et samedi de 8h à 17h
Dimanche de 9 à 17h
Lundi de 9h à 14h
Mardi et mercredi fermé
Jeudi de 8h à midi

18 septembre au 16 novembre 2015

Vendredi et samedi de 9h à 17h
Dimanche de 8h à 20h
Lundi de 9h à 15h
Mardi de 9h à 17h
Mercredi : fermé
Jeudi de 8h à 12h

19 juin au 6 septembre 2015

Vendredi et samedi de 9h à 19h
Dimanche au jeudi de 9h à 17h

7 septembre au 17 sept :

Du vendredi au dimanche de 9h à 17h





IRONMAN

Grand besoin de bénévoles

21 juin 2015

16 août 2015

C'EST LE TEMPS DE SE MOBILISER!!!

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour assurer le succès et la sécurité de ces événements pour la station qui sera située à Labelle!

Visitez notre site Internet en page d'accueil ou contactez-nous au 819-681-3371

Claire Coulombe, poste 5004 – 21 juin 2015

Marie-France Turpin, poste 5002 – 16 août 2015

Comité des loisirs

Il y a encore de la place pour vous inscrire à la balle-molle mixte/adulte et au hockey cosom ado/adulte.

Pour ce faire, il suffit d'appeler au 819 341-2474 pour la balle et pour le hockey cosom, présentez-vous le soir même et on pourra vous inscrire.

On vous rappelle également que toutes les activités débuteront dans la semaine du 15 juin et que les souliers de course sont obligatoires pour tous!

On vous attend en grand nombre!



ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CERCLE DE FERMIERES LABELLE



Les membres du Cercle de Fermières Labelle sont convoquées à assister à l'Assemblée Générale mercredi, le 10 juin 2015 à 17h à la salle Wilfrid Machabée.

Lors de l'assemblée les items suivants seront ajoutés à l'ordre du jour habituel :

- Élection pour les postes de présidente et conseillère # 1
- Remise de gratifications selon notre régie interne
- Encan chinois au profit d'OLO
- Souper de fin d'année

Duathlon au lac Labelle le 1^{er} août!

Prenez part au tout premier duathlon au Lac Labelle cet été!

Toutes les informations se retrouvent sur le site internet de l'APLL* et sur celui de la Municipalité.



* Site Internet APLL: <http://laclabelle.org>

Courriel: duathlonapll@gmail.com

819 686-3076

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

Grande Vente

50% de rabais du 8 au 12 juin 2015

Toute notre marchandise de la friperie et de la boutique réduite à demi-prix. Vêtements, souliers, sacs à main, manteaux, bottes, accessoires pour la maison, jouets, livres et articles de sport.

Venez nous voir, nous sommes toujours au 127, du Collège, Labelle du lundi au vendredi de 9h à 16h

N'oubliez pas nous serons ouverts samedi le 6 juin de 10h à midi

819-686-1878



HEURES D'OUVERTURE ET HORAIRE D'ÉTÉ

Veuillez noter qu'il n'y aura aucun changement d'apporté à l'horaire actuel de la MDJ pendant la période estivale à l'exception des journées spéciales où nous serons en activités ou en sortie. Nous vous invitons à consulter notre page Facebook / Mdj Labelle pour vous tenir informés.

Mardi
17 h à 21 h
18 h 30 à 20 h Sports variés selon la saison/
Présentez-vous à la MDJ à 18 h 15
pour planifier et participer à la
soirée sportive que VOUS
proposerez.

Mercredi 17 h à 21 h
Jeudi 17 h à 21 h
Vendredi 15 h à 22 h
19 h à 20 h30 Hockey Cosom

Veuillez noter qu'en raison de notre volonté de nous consacrer entièrement au projet Maison de jeunes et à notre véritable mission, l'Adoventure (formule camp de jour pré-ados) ne sera désormais plus offert à la MDJ.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette décision pourrait vous occasionner et vous remercions de votre compréhension.



DATES DE FERMETURE IMPORTANTES À RETENIR

Les mardis 23 et mercredis 24 juin;
Le mardi 30 juin et mercredi 1^{er} juillet;
Du samedi 18 juillet au lundi 3 août inclusivement.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALES ANNUELLE

Quand : Jeudi 18 juin 2015
Heure : 19 h
Lieu : Salle Wilfrid-Machabée
2^e étage de l'hôtel de ville
1, rue du Pont

Nous vous invitons à venir assister en grand nombre à notre AGA qui met en lumière notre dernière année financière et d'activités.

ACTIVITÉS À VENIR

- Sorties au salon de Quilles de Rivière-Rouge
- Souper communautaire
- Sortie - Match de football des Alouettes de Montréal
- Show d'humour – P-A Méthot au Patriote Ste-Agathe



PASSEZ NOUS VOIR À LA MDJ POUR CONNAÎTRE LES DATES, LES COÛTS ET POUR VOUS INSCRIRE.

PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE



en spectacle à Labelle

Venez profiter de ce temps de joie et de bonheur en chansons et musiques avec plus de 30 choristes et trois musiciens sur scène. Que du beau chant pour les oreilles et le cœur.

Date : dimanche 7 juin 2015 à 14 h
Endroit : chapelle du centre communautaire.
Prix du billet : 20 \$ adulte, 10 \$ 12 ans et moins

Ce spectacle est présenté par la communauté de la Nativité-de-Marie de Labelle dans le cadre de ses activités de levée de fonds.

Billets en vente, SVP contactez Claudette Brousseau
au 819-686-2023

Aide aux devoirs pour les jeunes de 12 à 17 ans

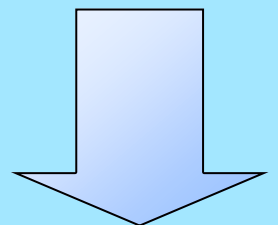
Veux-tu de l'aide en français ? Veux-tu des stratégies pour réussir tes examens de fin d'année ? Je suis qualifiée pour t'assister dans tes études et ta préparation aux examens finaux. Contacte-moi pour fixer une date et un lieu de rencontre. Il s'agit d'un service offert gratuitement par ta paroisse. Pour plus de détails, écris-moi à l'adresse suivante : genevieve-bruneau@hotmail.com. Tu peux aussi me laisser un message au 819 275-2175.

Vous avez des documents à nous apporter ou des clés à nous remettre, mais nos bureaux sont fermés?

Située à la droite de la porte principale de l'Hôtel de ville, vous y trouverez une boîte de dépôt de nuit.

Surveillez l'image ci-bas.

Boîte de dépôt de nuit



LA FORCE DU GROUPE!

Cher entrepreneur,

La Chambre de commerce est heureuse de vous compter des nôtres à titre de co-créditeur de l'essor commercial à Labelle. Déjà, nous célébrons la seconde année de la réactivation de la Chambre et nous sommes fiers de présenter quelques-unes de nos réalisations.

Nous tenons à vous remercier de votre soutien dans le développement des affaires de Labelle et espérons avoir l'honneur de vous retrouver lors de nos prochains événements

RÉALISATIONS

Depuis mai 2013, nous nous sommes impliqués au sein du **Comité de signalisation et du Comité Action 117**. Avec l'aide financière obtenue du CLD des Laurentides conjointement avec Emploi Québec, la Municipalité de Labelle et un investissement de La Chambre, nous avons bénéficié des services d'une consultante, dans le cadre du **Comité Plan d'action**, qui nous a permis de réaliser une étude auprès des commerçants afin de sonder leur réalité ainsi que les besoins du milieu.

Aussi, nous avons poursuivi notre **programme de formation** (Accueil), tenu des **activités de réseautage** favorisant la création de relation entre les gens d'affaires de la région et assuré un suivi rigoureux relativement à l'**affichage** et à la mise en place de la **nouvelle signature de Labelle**.

De plus, nous travaillons actuellement un dossier économique lié au **projet d'implantation d'une épicerie de moyenne surface** et avons accueilli lors d'une **soirée conférence**, une spécialiste du fonctionnement des **coopératives de développement**.

Par ailleurs, dans le but de créer des liens solides dans la communauté, c'est avec fierté que nous tiendrons le **3ième Tournoi de golf annuel le 19 juin prochain**. Nous nous réjouissons à l'idée de vous compter parmi nous!

BIENVENUE!

C'est avec plaisir que nous accueillons de nouveaux membres!

**Claude David, Garage Terreault
François Nadon, Transport Nadon**

**A VOTRE AGENDA!**

Tournoi de golf annuel

Vendredi le 19 juin 2015

Inscription:

info@cclabelle.com

Suivez-nous sur les réseaux !

**INVITATION PUBLIQUE : OUVERTURE SAISON 2015 -
ATELIER DES CHUTES**

C'est avec un immense plaisir que nous convions les gens de Labelle et des environs à l'ouverture de la saison 2015 de l'Atelier des chutes, le samedi 20 juin, de 16 h à 18 h, au 7464, boulevard du Curé-Labelle.

À cette occasion, les artistes peintres responsables exposeront plusieurs de leurs œuvres (peintures à l'huile, acrylique, caricatures) que vous pourrez admirer tout en dégustant quelques bouchées et fromages. Un verre de vin ou autre breuvage vous sera également offert.

L'Atelier des chutes constitue une attraction culturelle au cœur du village de Labelle et nous espérons que vous viendrez en grand nombre pour le 4 à 6 et tout au long de la saison estivale. L'atelier sera ouvert du jeudi au dimanche.

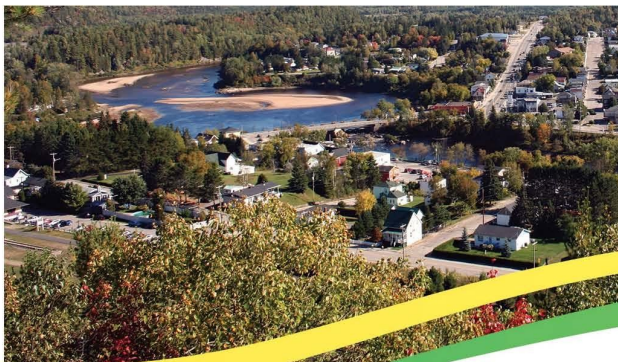
Entrez voir, soyez curieux!

Carole Valiquette

Francine Bisson

Ginette Bélisle





CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
06	06	9h à 13h	Journée de l'environnement	Municipalité de Labelle	Garage municipal 8565, boul. Curé-Labelle
06	07	14h	Chorale Harmonie	Communauté de la Nativité-de-Marie	Chapelle du Centre communautaire
06	08 au 12		Grande vente	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
06	10	17h	Assemblée générale annuelle	Cercle de Fermières	Salle Wilfrid-Machabée
06	12		Date limite—Info municipale	Municipalité de Labelle	
06	17	Dès 11h	Inauguration du Parc de la rivière Maskinongé	Municipalité de Labelle	Nouveau parc de la rivière Maskinongé
06	18	19h	Assemblée générale annuelle	Maison des jeunes	Salle Wilfrid-Machabée
06	19		Tournoi de golf annuel	Chambre de commerce	
06	20	16h à 18h	Ouverture de saison 2015	Atelier des chutes	7464, boul. Curé-Labelle
06	21		IRONMAN		
06	24		Bureaux municipaux fermés - Saint-Jean-Baptiste	Municipalité de Labelle	
06	30		Début du Pélicamp	Municipalité de Labelle	Pavillon des loisirs
07	02		Parution—Info municipale	Municipalité de Labelle	
07	03		Fermeture des bureaux municipaux- Fête du Canada	Municipalité de Labelle	
08	01		Duathlon	Association des propriétaires au lac Labelle	
08	06		IRONMAN		
10	09		Spectacle—Olivier Martineau	Municipalité de Labelle	Chapelle du Centre communautaire

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
T. 819 681-3371 • F. 819 686-3820
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication : info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2013, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.